



27 février 2008

COMMUNIQUE

Le SNCTA et l'USAC-CGT réprouvent avec la plus grande fermeté la mesure punitive mise en place ces derniers jours qui jette le discrédit sur les contrôleurs aériens de la région parisienne. A cette occasion nous tenons à rappeler au gouvernement que les personnels ont des droits, dont certains dépassent même le cadre de la Fonction publique et s'appuient sur la constitution.

Les syndicats signataires de ce communiqué expriment leur soutien plein et entier à l'ensemble des contrôleurs franciliens et à leurs chefs d'équipe qui subissent cette mesure technocratique. Ils demandent son retrait immédiat.

Ils restent disponibles pour travailler dès le 28 février, à l'invitation du Directeur général, sur des propositions de l'administration « relative à la gestion des salles de contrôles en région parisienne ».

Sans renier leurs jugements différents sur l'accord licence, l'USAC-CGT et le SNCTA sont conscients qu'il est sans rapport avec cette mesure vexatoire mise en place par l'administration.

Les bureaux nationaux appellent les contrôleurs de la région parisienne et les sections locales des deux syndicats à ne pas céder à la tentation de division recherchée par l'administration.